

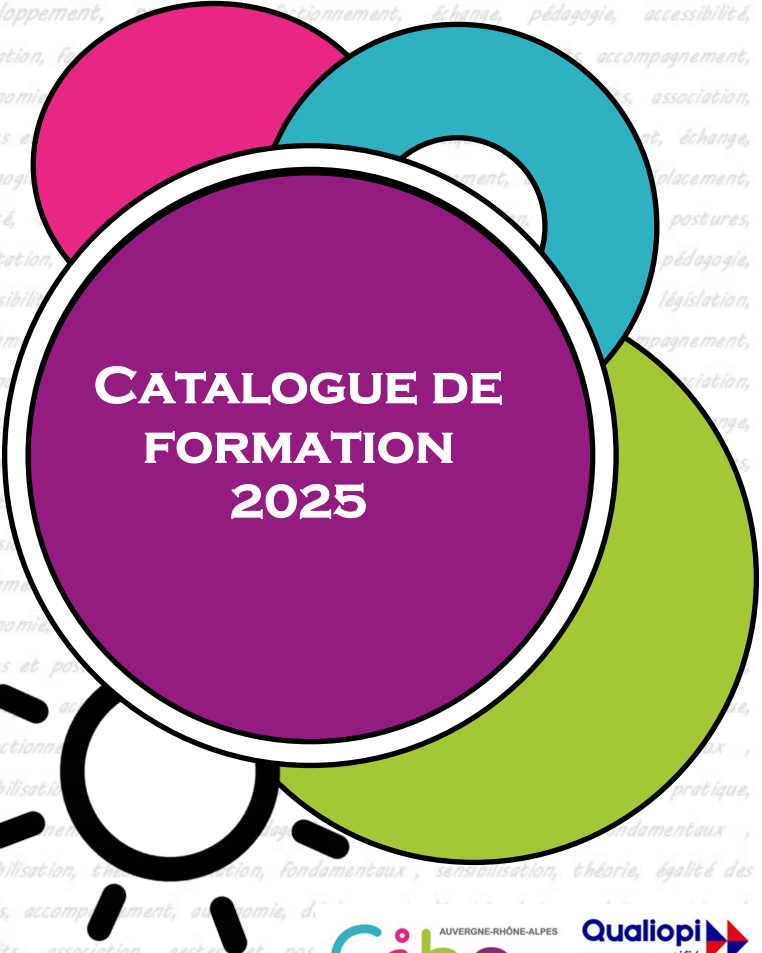
égalité des dro
conduite, gesti
développement,
législation, fon
droits, accom



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

berté, choix,
adaptation,
accessibilité,
égalité des

gestion de conflits, association, gestes et postures, adaptation,
développement,
législation, fon
autonomie, association,
gestes et
pédagog
liberté,
adaptation,
accessibilité,
fondam
autonom
gestes et pos
pédagog
perfectionn
sensibilisati
per
sensibilisation, thé
droits, accom
conflits, association, gestes et pos
perfectionnement, échange, pédagogi
sensibilisation, théorie,



CATALOGUE DE FORMATION 2025



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION



SOMMAIRE

<u>QUI SOMMES-NOUS ?</u>	4
--------------------------------	---

LES FORMATIONS

* CONDUCTEUR-ACCOMPAGNATEUR PMR	6
* CONDUCTEUR-ACCOMPAGNATEUR SCOLAIRE PMR	8
* ECO-CONDUITE	10
* FORMATEUR INTERNE	12
* GESTES ET POSTURES	14
* GESTION DE CONFLITS	16
* INITIATION CONDUCTEUR-ACCOMPAGNATEUR --	18
* SÉCURITÉ ET TRANSPORT ADAPTÉ	20
* SENSIBILISATION AU HANDICAP	22
* USAGE DU CONSTAT AMIABLE	24

<u>CONDITIONS GENERALES DE VENTE</u>	26
--	----

ORGANISME DE FORMATION

Nos militants associatifs ont toujours assuré des interventions notamment auprès des stagiaires dans les écoles de formation des auxiliaires de vie, aide-soignant et infirmières. Toutes nos formations abordent la bientraitance.

Depuis 2018, le service a été référencé sur **DATADOCK** et depuis 2021 il est certifié **QUALIOPI**. De ce fait, il répond aux critères de qualité pour être référencé auprès des organismes financeurs.

Nos formateurs ont une solide expérience qui leur permet d'allier un savoir théorique et une pratique professionnelle.

Les différentes interventions du service sont :

- ◇ Évaluation et analyse des besoins par rapport à une demande
- ◇ Conception, réalisation et animation de modules de formation
- ◇ Adaptation au public sous réserve de possibilité d'adaptation par rapport au handicap.
- ◇ Expertise dans le domaine du handicap et des transports adaptés

Les tarifs donnés dans ce catalogue correspondent à une demande par stagiaire pour des formations en inter-entreprises.

**Pour toute demande de groupe ou intra-entreprises
contacter l'organisme de formation.**
(coordonnées en dernière page de couverture)

CONDUCTEUR-ACCOMPAGNATEUR PMR

Formation professionnalisante



PRÉREQUIS

Être détenteur du permis B

APTITUDE ET COMPÉTENCES

- ◆ Être détenteur du permis B
- ◆ Avoir les capacités physique de suivre la formation dont les mises en situation sur le terrain





OBJECTIFS

- Appréhender le handicap pour mieux le prendre en compte
- Avoir des notions sur la législation et l'accessibilité
- Se conformer au règlement UE n°181/2011 article 16 pour les conducteurs
- Accompagner les personnes à mobilité réduite en toute sécurité dans leurs déplacements
- Savoir utiliser les matériels adaptés aux transports (*Q'Straint, ceintures de sécurité...*)
- Percevoir les dispositifs d'accessibilité mis en place dans la ville (*ex : dans les gares : bandes de guidage, systèmes vocaux de repérage...*)

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- * Magistrale / Interrogative / Participative
- * Nombreux exemples
- * Mise en situation dans les transports et dans la ville
- * Livret remis en fin de session et attestation qui sera envoyée par la suite



MODALITES D'ÉVALUATION

- ◇ QCM à l'entrée de la formation
- ◇ Evaluation de la pratique d'accompagnement lors des mises en situation qui validera les compétences



14 h
(2 jours)



575 €/stagiaire



4 à 10 stagiaires



1 à 3 mois en fonction des disponibilités

CONDUCTEUR-ACCOMPAGNATEUR PMR transport scolaire



PRÉREQUIS

Être détenteur du permis B

APTITUDE ET COMPÉTENCES

- ◆ Être détenteur du permis B
- ◆ Avoir les capacités physique de suivre la formation dont les mises en situation sur le terrain





OBJECTIFS

- Appréhender le handicap pour mieux le prendre en compte
- Avoir des notions sur la législation et l'accessibilité
- Se conformer au règlement UE n°181/2011 article 16 pour les conducteurs
- Accompagner les personnes à mobilité réduite en toute sécurité dans leurs déplacements
- Percevoir les dispositifs d'accessibilité mis en place dans la ville
(ex : dans les gares : bandes de guidage, systèmes vocaux de repérage...)

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- * Magistrale / Interrogative / Participative
- * Nombreux exemples
- * Mise en situation
- * Livret remis en fin de session et attestation qui sera envoyée par la suite



MODALITES D'EVALUATION

- ◇ QCM à l'entrée de la formation
- ◇ Evaluation de la pratique d'accompagnement lors des mises en situation qui validera les compétences



7 h
(1 jour)



290 € / stagiaire



4 à 10
stagiaires



1 à 3 mois en fonction des
disponibilités

ECO-CONDUITE

Conduite adaptée aux PMR



PRÉREQUIS

Être en capacité de conduire le jour de la formation

APTITUDE ET COMPÉTENCES

- ◆ Être détenteur du permis B
- ◆ Avoir les capacités de remettre en cause ses habitudes





OBJECTIFS

- Aborder le thème des risques routiers
- Acquérir les fondamentaux de l'éco-conduite (*économies de carburant, économies d'entretien du véhicule, baisse de l'accidentologie...*)
- Sensibiliser sur les comportements au volant (*stress, infractions...*)
- Limiter la sinistralité et les coûts d'entretien
- Prendre conscience des conséquences de son comportement

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- * Pratique en situation réelle de conduite avec mesure de paramètres (consommation, utilisation du moteur, etc.) et comparatif
- * Magistrale / Interrogative / Participative sur l'éco-conduite et les risques routiers



MODALITES D'EVALUATION

- ◇ QCM à l'entrée de la formation
- ◇ Evaluation de la pratique : comparatif des 2 conduites réalisée sur même trajet.



4 h 30



375 € /
stagiaire

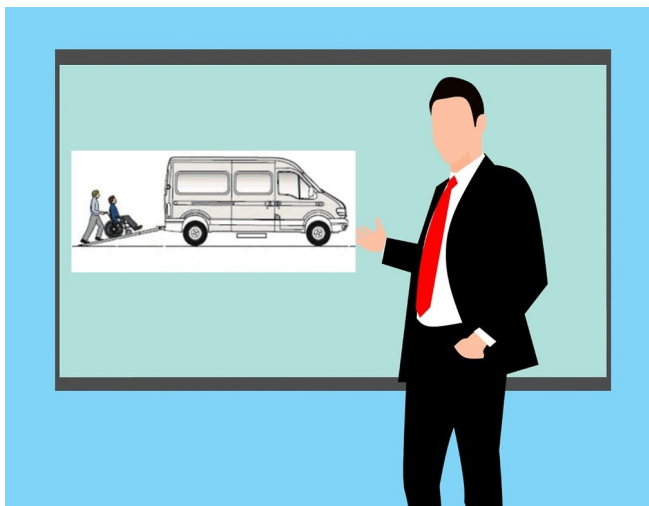


2 à 4 stagiaires



15 jours à 1 mois en
fonction des disponibilités

FORMATEUR INTERNE de Conducteurs-Accompagnateurs PMR



PRÉREQUIS

Professionnel en poste ayant de la rigueur dans les pratiques professionnelles

Personnel choisi par la hiérarchie

APTITUDE ET COMPÉTENCES

- ◆ Avoir une expérience du métier de conducteur-accompagnateur
- ◆ Avoir l'envie de transmettre les bonnes pratiques
- ◆ Être pédagogue





OBJECTIFS

- Maîtriser les processus d'apprentissage
- Comprendre les mécanismes de groupes
- Prendre conscience de la présence et du positionnement du formateur
- Informer sur le rôle et la responsabilité du conducteur-accompagnateur

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- * Information en salle
- * Exercices pratiques
- * Mises en situations
- * Travail de groupes



MODALITES D'ÉVALUATION

- ◇ QCM à l'entrée de la formation
- ◇ Exercices pratiques pour chaque module
- ◇ Attestation de fin de formation



21 h
(3 jours)



1170 € /
stagiaire



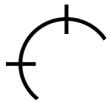
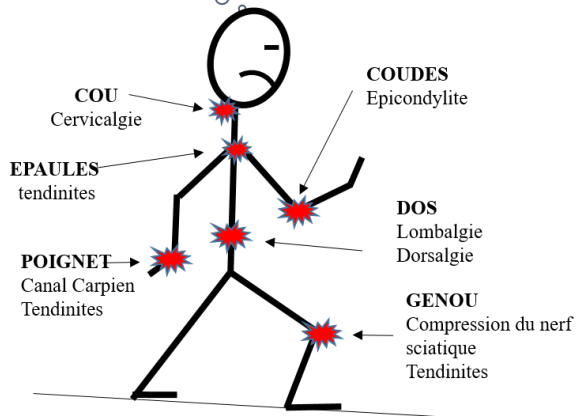
3 à 6 stagiaires



1 à 3 mois en fonction des
disponibilités

GESTES ET POSTURES

Adapté au métier



PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire

APTITUDE ET COMPÉTENCES

- ◆ Être en bonne santé pour effectuer les exercices pratiques





OBJECTIFS

- Prévenir les troubles Musculo Squelettiques (TMS)
- Connaître le fonctionnement du corps pour effectuer les bons gestes
- Reconnaître, éviter et corriger les situations à risques
- Répondre aux préconisations de la médecine du travail

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- * Théorie informative
- * Nombreux exemples
- * Discussions



MODALITES D'ÉVALUATION

- ◇ Evaluation de groupe lors des mises en situation



4 h 30



190 € /
stagiaire



4 à 8 stagiaires



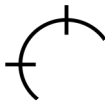
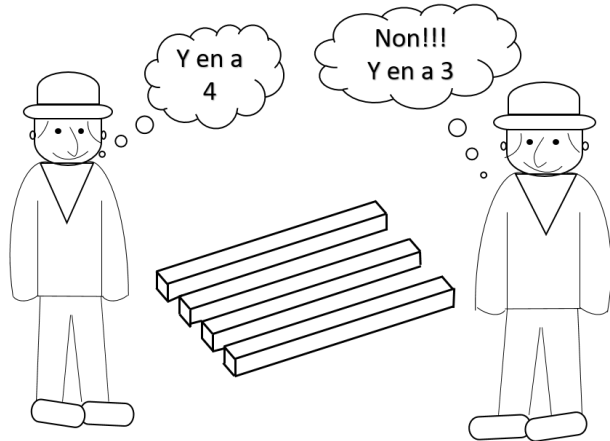
15 jours à 1 mois en
fonction des disponibilités

GESTION DE CONFLITS

Formation courte



Lequel a raison ?



PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire

APTITUDE ET COMPÉTENCES

- ◆ Être capable de se remettre en cause
- ◆ Le formateur effectue l'ajustement entre les objectifs de la formation et le profil socioprofessionnel du candidat





OBJECTIFS

- Maîtriser les grands principes de la communication
- Prendre conscience de sa propre communication
- Reconnaître les signes avant coureurs des conflits
- Acquérir les outils pour le désamorcer

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- * Théorie informative
- * Exercices pratiques : Etude de cas, jeu de rôle
- * Discussions



MODALITES D'EVALUATION

- ◇ Evaluation de groupe lors des mises en situation



4 h



175 € /
stagiaire



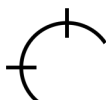
4 à 6 stagiaires



15 jours à 1 mois en
fonction des disponibilités

INITIATION CONDUCTEUR- ACCOMPAGNATEUR PMR

Formation courte



PRÉREQUIS

Être détenteur du permis B

Avoir la capacité physique de déplacer une personne en fauteuil roulant sur une rampe

APTITUDE ET COMPÉTENCES

- ◆ Être détenteur du permis B
- ◆ Avoir les capacités physique de pratiquer les exercices pratiques en situation





OBJECTIFS

- Accompagner les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) en toute sécurité dans leurs déplacements et dans les transports adaptés
- Utiliser les matériels spécifiques (*Rampe, hayon, Q'Strain, ceintures de sécurité...*)
- Connaitre quelques gestes techniques dans l'aides aux personnes tout en protégeant le conducteurs

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- * Théorie informative
- * Utilisation des matériels dédiés
- * Exercices pratiques individuels
- * Livret remis en fin de session et attestation qui sera envoyée par la suite



MODALITES D'EVALUATION

- ◇ Evaluation en direct sur la pratique



4 h 30



375 € /
stagiaire



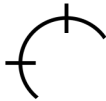
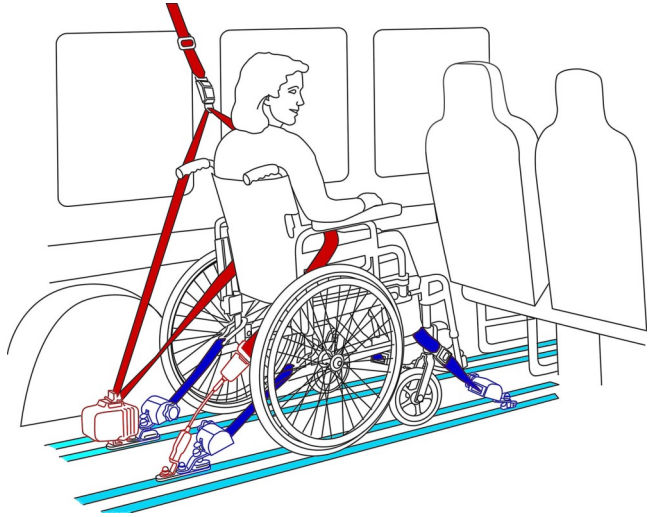
2 à 5 stagiaires



15 jours à 1 mois en
fonction des disponibilités

SÉCURITÉ ET TRANSPORT ADAPTÉ PMR

Formation courte



PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire

APTITUDE ET COMPÉTENCES

- ◆ Être en bonne santé pour effectuer les exercices pratiques





OBJECTIFS

A l'issu de cette formation le stagiaire est capable de prendre en charge des personnes en situation de handicap, quel que soit le handicap dans les transport et l'accompagnement

- Savoir fixer les fauteuils roulants au véhicule avec les matériels adéquats (Q'Strain, Schnierle, ...)
- Mettre en place la ceinture de sécurité (fixée au véhicule) pour la personne en fauteuil
- Utiliser correctement les matériels spécifiques (Rampe, hayon, marche latérale, rallonges, ...)
- Montrer comment descendre d'un véhicule en sécurité pour une personne marchante

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- * Démonstration
- * Exercices pratiques



MODALITES D'ÉVALUATION

◇ Evaluation et correction permanente sur les gestes pratiqués



2 h 15 pour 2
+ 15mn par sta-
giaire sup.



250 € /
stagiaire



2 à 6
stagiaires



15 jours à 1 mois
en fonction
des disponibilités

SENSIBILISATION AU HANDICAP



Découverte des aménagements existants



PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire

APTITUDE ET COMPÉTENCES



- ◆ Être volontaire pour les mises en situations de handicap



OBJECTIFS

- Prendre en compte les personnes en situation de handicap tant au niveau de la communication que de l'accompagnement et de l'accessibilité
- Informer sur la législation et l'accessibilité
- Montrer les dispositifs d'accessibilité mis en place dans la ville
(ex : dans les gares : bandes de guidage, systèmes vocaux de repérage...)

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- * Théorie informative
- * Table ronde avec une personne en situation de handicap
- * Mise en situation dans les transports et dans la ville
- * Livret remis en fin de session et attestation qui sera envoyée par la suite



MODALITES D'ÉVALUATION

- ◇ QCM à l'entrée de la formation
- ◇ Evaluation de fin de formation



7 h
(1 jour)



290 € /
stagiaire



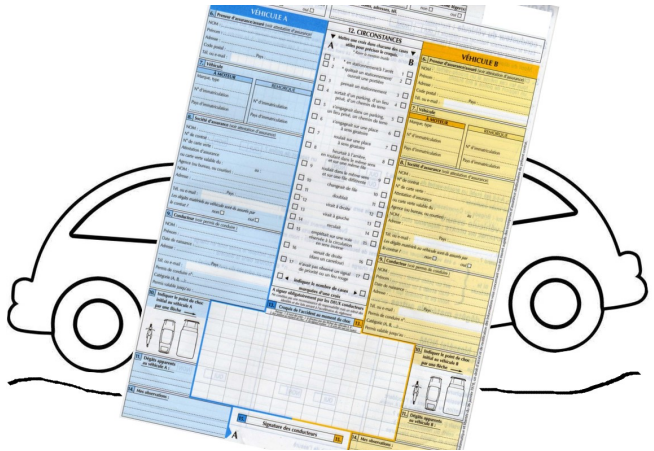
4 à 10 stagiaires



1 à 3 mois en fonction
des disponibilités

USAGE DU CONSTAT AMIABLE

Formation courte



PRÉREQUIS

- Être détenteur du permis B
- Maitriser la langue française

APTITUDE ET COMPÉTENCES

- ◆ Être détenteur du permis B.





OBJECTIFS

- Informer sur les procédures internes à l'entreprise en cas d'accident
- Expliquer l'importance de bien remplir le constat amiable:
 - L'instant « T »
 - Le recto et le verso du constat
 - L'anticipation du constat
- Aborder la réglementation par rapport à un accident
- Gérer la période de stress dû à l'accident

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- * Théorie informative.
- * Exercices pratiques d'après des exemples



MODALITES D'ÉVALUATION

- ◇ Suivi lors des exemples et évaluation finale



2 h



90 € /
stagiaire



4 à 10 stagiaires



15 jours à 1 mois en
fonction des disponibilités

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

GIHP Auvergne Rhône Alpes – Service Formation, ci-après désigné : l'Association

Objet

Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles l'Association s'engage à vendre une prestation de formation dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Analyse de besoins

A la demande du client, une démarche préalable d'analyse des besoins peut être développée par l'Association afin d'ajuster sa prestation au plus près des objectifs du client. Toutefois les formations obligatoires ne pourront pas déroger aux critères de durée et de contenu réglementaire.

Modalités / Inscription

Le client formule sa demande de formation auprès de l'Association qui lui fera parvenir un devis accompagné des documents suivants :

- le programme de formation
- le descriptif de la formation
- un projet de convention
- une fiche listant les éléments nécessaires pour établir cette convention

Le devis signé doit être retourné à l'Association accompagné de la fiche et des éléments nécessaires pour rédiger la convention. Ce retour peut se faire par e-mail ou par courrier.

Nos devis sont valables 3 mois. Nos tarifs ne sont pas assujettis à la TVA, ils s'entendent net à payer.

Les frais d'hébergement et de restauration du formateur seront facturés en sus du coût de la formation ou pourront être pris en charge en direct par le client. Les frais de restauration des stagiaires sont à la charge du client.

Convention

Une convention est établie en double exemplaire pour chaque action de formation. Cette convention mentionne les conditions de réalisation de la prestation : date, effectifs, durée, ainsi que le prix et les modalités de règlement.

Un exemplaire doit être retourné à l'Association signé et revêtu du cachet de l'entreprise deux semaines avant le démarrage de la session de formation.

Convocation des stagiaires

La convocation des stagiaires est envoyée trois semaines avant le début de la formation au client, à charge pour lui de la faire passer aux stagiaires.

Elle contient : date, horaires, et programme du stage, plan d'accès pour se rendre sur le lieu de stage, consignes de sécurité de l'établissement.

Conditions d'accueil

Quel que soit le lieu (salle en entreprise, hôtel, nos locaux, ...), la formation doit se dérouler dans un local disposant d'une surface de projection, d'un vidéoprojecteur (ou la possibilité pour le formateur de brancher le sien), d'une table et d'une chaise par personne.

Si la formation a lieu dans les locaux du client, ce dernier doit mettre à disposition une salle qui respecte les normes d'hygiène et de sécurité en vigueur au sein de l'établissement ainsi que le matériel nécessaire au bon déroulement de la formation.

Les stagiaires devront au préalable déclarer sur l'honneur que leur état de santé leur permet de faire des mises en situation et être équipés en chaussures fermées de types tennis (talons et sandales à proscrire).

Documents et supports

L'ensemble des documents utilisés ou remis au cours de la formation sont des œuvres originales et sont à ce titre protégés par la propriété intellectuelle.

Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de l'Association.

Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de sessions de formations.

Attestations de présence et de formation

Une attestation de présence, établie en conformité avec les feuilles d'émargement, est remise au client après chaque formation. Une attestation de formation est remise au stagiaire.

Annulation – Report de formation

Annulation par le client :

En cas d'annulation de la formation par le Client, l'Association se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation
- si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix de la formation
- si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix de la formation

Annulation par l'Association :

L'Association se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre minimal de participants n'est pas atteint.

En cas de report, l'Association propose de nouvelles dates :

- si le client les accepte, les sommes déjà versées sont imputées sur le prix de la nouvelle session de stage
- si le client les refuse, ces sommes lui sont remboursées

Dans tous les cas, l'annulation ou le report du stage de formation ne peut donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

Droit applicable – Tribunaux compétents

Toute contestation relative à l'interprétation des présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française. Tout litige relatif aux contrats ou conventions de formation fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable, à défaut la partie la plus diligente saisira le tribunal compétent.

**CONTACT
SERVICE
FORMATION**
INFORMATIONS
DEVIS

Brigitte ESCALE

Responsable de L'organisme de
formation et formatrice

brigitte.escale@gihp-rhonealpes.org

06-01-41-60-30

GIHP Auvergne Rhône-Alpes

130 rue de la poudrette

CS 90037

69623 Villeurbanne cedex

04-78-24-27-32

info@gihp-rhonealpes.org

Qualiopi 
processus certifié

■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au
Titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION